



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 21 mars 2012** à 18 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	15/03/2012
Affichage	15/03/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : PATRIMOINE 3.

OBJET : CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE BRIANÇON ET LE L'OFFICE DE TOURISME DE SERRE CHEVALIER VALLEE – CENTRALE DE RESERVATION ETE 2012.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à JIMENEZ Claude.
 NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
 ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane.
 FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
 NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENAIER Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

L'office de tourisme de Serre Chevalier Vallée a mis en place depuis plusieurs saisons une carte multi-activités et souhaite voir figurer parmi ses partenaires pour l'été 2012, les activités visites guidées de Briançon Ville d'art et d'histoire organisées par la direction du patrimoine.

Une convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Les tarifs appliqués pour les détenteurs de la Carte Pass Partout

Visites découvertes programmées pour individuels

Tarif public Semaine	Tarif public Carte Pass Partout	Commission 2% Serre Chevalier réservation	A facturer à Serre Chevalier réservation
6.00	4.50	0.12	4.38
Tarif public Dimanche /Jour férié et langue étrangère			A facturer à Serre Chevalier réservation
7.00	5.25	0.14	5.11

Atelier des 6/12 ans

Tarif unique	Tarif public Carte Pass Partout	Commission 2% Serre Chevalier réservation	A facturer à Serre Chevalier réservation
7.00	5.25	0.14	5.11

Visites spectacles programmées pour individuels du 12 au 18 août 2012

Tarif public	Tarif public Carte Pass Partout	Commission 2% Serre Chevalier réservation	A facturer à Serre Chevalier réservation
8.00	5.50	0.11	5.39

Gratuité en-dessous de 12 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser le service du patrimoine à appliquer les tarifs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gerard FROMM



TRANSMIS LE 27 MARS 2012
PUBLIÉ LE 27 MARS 2012
NOTIFIÉ LE 29 MARS 2012

CONTRAT DE COLLABORATION

« PASS PARTOUT »

Été 2012

Ce contrat définit le cadre de travail établissant les responsabilités et les obligations de chaque partie concernant le concept et la mise en place de la carte Pass Partout, carte multi activités opération portée par l'office de tourisme de Serre Chevalier Vallée.

Ce contrat traduit les grandes lignes du partenariat entre la ville de BRIANÇON, plus particulièrement sa direction du Patrimoine et Serre Chevalier Réservation concernant les aspects organisationnels et financiers de cette collaboration.

Entre

La commune de BRIANÇON représentée par son Maire, Gérard FROMM,

et,

Serre Chevalier Réservation, représentée par son directeur, François BADJILY

d'une part,

d'autre part.

Préambule

Le prestataire, s'il ne l'est pas déjà, se doit de signer une convention de collaboration avec la centrale de réservation valable toute la durée de la collaboration avec Serre Chevalier Vallée Réservation.

1-Le prestataire Ville de Briançon - direction du patrimoine

- Le prestataire se doit de nous indiquer les dates d'ouverture et de fermeture de son activité:
Ouvert toute l'année.
- Le prestataire s'engage à appliquer une réduction sur son prix public de -22%, soit 20 % pour le client et 2% de commission pour la centrale de réservation.
- Le prestataire s'engage à fournir à Serre Chevalier Vallée Réservation ses contraintes spécifiques de vente (dates d'ouverture et de fermeture, horaires, âge des enfants...).
- Le tarif fourni à Serre Chevalier Vallée Réservation est un prix public TTC, net de toute taxe, charge ou commissionnement de quelque nature que ce soit.
- Le prestataire s'engage à nous faire parvenir tous les 15 jours ou tous les mois, selon le volume de fréquentation, la facture accompagnée du récapitulatif fourni par le TPE.
- Le prestataire doit brancher son TPE sur une ligne téléphonique au maximum tous les 2 jours.
- Les TPE sont mis à disposition du prestataire du 16 juin 2012 au 15 septembre 2012.
- Le prestataire s'engage à être disponible la semaine 22 ou 23 pour l'installation des TPE et à le remettre à Serre Chevalier Vallée Réservation dès la fermeture de son activité (fin de saison).



2- Le client:

- L'activité sera pratiquée selon les règles de la direction du patrimoine de la Ville de Briançon.
- Le client pourra charger sa carte dans les Offices de Tourisme de Serre Chevalier Vallée.
- Si un client n'a pas assez d'unité pour pratiquer une activité, celui-ci ne pourra pas solder sa carte et compléter en Euros.

3- Le TPE:

- Une caution de 150,00 € est demandée lors de la remise du TPE.
- En cas de bris ou de vol, ou autre incident, le prestataire est responsable du TPE mis à disposition. Une contribution sera demandée au prestataire d'une valeur équivalent au remplacement, soit 110 € HT, en cas de problème.
- Maintenance : en cas de problème technique sur un TPE, contactez immédiatement Serre Chevalier Réservation au 04.92.24.98.80.

4- Serre Chevalier Vallée Réservation:

- Serre Chevalier Vallée Réservation s'engage à reverser à la Ville de Briançon, direction du Patrimoine sous 7 jours ouvrables, le montant facturé déduction faite de la commission due à Serre Chevalier Vallée Réservation.
- A fournir au prestataire toute information technique ou commerciale lui permettant de bénéficier au mieux des services de la Centrale de Réservation ;

5- Durée du contrat:

- Ce contrat sera valable pour la saison d'été 2012, l'Office de Tourisme envisageant, pour les prestataires ayant une double activité de la mettre en place l'hiver.

La Ville de Briançon
Le Maire,

Serre Chevalier Vallée Réservation
Représenté par son Directeur,

Gérard FROMM

François Badjily